

# Suivi hebdomadaire des cas de feu 2024/2025

Bulletin N° 10 semaine du 23 au 29 décembre 2024

Les feux de brousse sont une des principales causes de dégradation des habitats et de la biodiversité. Les risques de destructions des pâturages et des moyens de production sont non négligeables notamment en zone pastorale. Le CSE effectue depuis plus de vingt ans le suivi des feux de brousse. Le présent bulletin hebdomadaire a pour objectif de fournir un ensemble d'informations aux techniciens, décideurs, populations ainsi qu'à tous les acteurs intéressés par l'incidence des feux de brousse au Sénégal. Les feux sont détectés par le satellite MODIS (Moderate Resolution Imaging Spectro-radiometer, avec une résolution spatiale de 1km sur 1km) à partir des écarts thermiques exceptionnels et brusques. Après traitement, seuls les cas de feu dont la probabilité est supérieure à 75% sont retenus et cartographiés en indiquant les localités proches ( $\leq 3$  km).

## Cas feux

Entre le 23 et le 29 décembre 2024, quatre vingt quatorze (94) cas de feu ont été enregistrés sur l'ensemble du territoire national. Ces feux sont concentrés à l'est et au sud-est, notamment, dans les départements de Saraya, Tambacounda, Kédougou, Salémata, Goudiry, et Bakel. Quelques cas de feu sont aussi observés au centre dans les départements de Malem Hodar, de Koumpentoum; et au sud dans le département de Médina Yoro Fouta (figure 1).

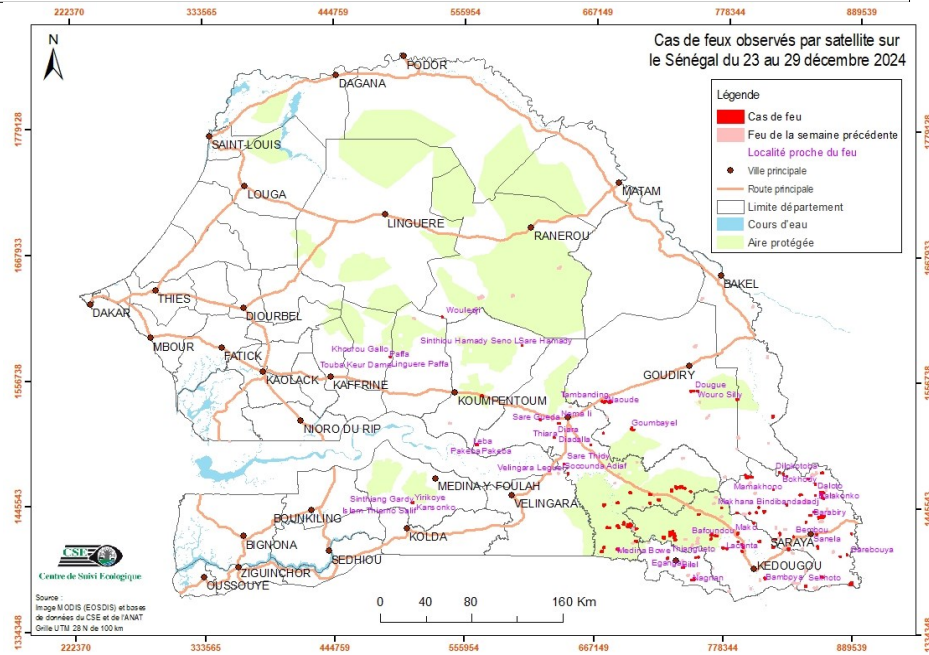


Figure 1 : cas de feu observés par satellite sur le Sénégal du 23 au 29 décembre 2024

## Situation dans les aires protégées

Cette semaine, trente et un (31) cas de feux ont été enregistrés dans les aires protégées. Ils sont répartis comme suit : vingt-neuf (29) cas dans le parc national de Niokolo Koba, un (01) cas dans les forêts classées de Diambour et de Malem Niani

## Focus

Les départements de Tambacounda, de Kédougou et de Saraya ont enregistré 82 % des cas de feu de la semaine. La journée du 27 décembre 2024 a enregistré 44 cas de feux, soit 47 % des cas de feu de la semaine.

